

BOURSE DE VOYAGE ET DE RECHERCHE

En 2021, la pandémie a réduit les mobilités internationales et c'est dans ce contexte particulier que le Bureau des arts plastiques (BDAP) de l'Institut français d'Allemagne souhaite continuer à soutenir les échanges artistiques. Cette année, le bureau **attribue une bourse de voyage et de recherche vers l'Allemagne** aux commissaires travaillant en France qui poursuivent des projets de recherche spécifiques dans le domaine de l'art contemporain.

La bourse est dotée de 900 EUR. Elle permet de couvrir, même partiellement, les frais de voyage et/ou d'hébergement. Les frais de matériel et les honoraires ne sont pas pris en charge.

Objectifs:

- Permettre aux commissaires français d'approfondir leur connaissance de la scène artistique allemande et internationale
- Encourager la mise en place de projets incluant des acteurs français et allemands
- Promouvoir la mise en réseau entre professionnels

À l'issue du voyage de recherche, le ou la commissaire rédigera un bref rapport à soumettre au Bureau des arts plastiques. Si des expositions, projets, publications, etc. sont réalisés à la suite de ce voyage, la mention du soutien apporté par le Bureau des arts plastiques et le logo de l'Institut français d'Allemagne devront être utilisés dans les médias liés au projet (dossier de presse, site Internet).

La bourse ne peut pas être accordée pour couvrir un déficit lié à une invitation de résidence, pour le commissariat de projets d'exposition déjà prévus ou pour des invitations à des conférences. La bourse ne peut pas non plus être accordée pour des recherches universitaires (par exemple, dans le but de faire des recherches pour des mémoires ou de préparer des cours à l'université).

Conditions d'éligibilité :

1- La bourse s'adresse aux commissaires indépendants ou salariés, critiques et historiens d'art, et artistes exerçant, même ponctuellement, une activité curatoriale.

2- Les candidats doivent être enregistrés comme résidant en France.

3- les candidats doivent travailler sur la préparation d'un projet ou faire de la recherche et démontrer qu'un voyage en Allemagne est une étape importante pour le développement de leurs travaux.

4- Les étudiants ne sont pas éligibles.

Les candidats doivent présenter une demande détaillée incluant:

- Une lettre de motivation (une page maximum) qui indique la description des objectifs du voyage de recherche et de l'itinéraire prévu (durée du séjour, indication des lieux, institutions et personnes à visiter).
- un curriculum vitae incluant l'indication d'un numéro SIRET

Merci d'envoyer votre dossier de candidature en français ou en anglais à info.bdap@institutfrancais.de

JEUNES COMMISSAIRES JEUNES COMMISSAIRES

Une candidature sera retenue pour un voyage à effectuer entre le 1er juin et le 15 décembre 2021. La sélection du dossier est effectuée par le Bureau des arts plastiques. Elle sera basée sur la pertinence du projet de recherche et sur l'intérêt du voyage en Allemagne pour le développement de ce projet.

Date limite de dépôt des candidatures: **15 mai 2021.**